

19 septembre 2012

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 5 180 000 francs destinés à des travaux de rénovation de neuf espaces de quartier à l'intention des aînés, soit:

- un crédit de 4 381 000 francs destiné aux travaux de rénovation des locaux;**
- un crédit de 799 000 destiné au mobilier et à la signalétique des locaux.**

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission des travaux et des constructions s'est réuni le 22 juin 2011, le 19 octobre 2011 et le 30 novembre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 19 avril 2011 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La proposition du Conseil administratif soumise à l'étude de la commission des travaux et des constructions porte sur un crédit en vue de travaux de rénovation des locaux de neuf espaces de quartier à l'intention des aînés, ainsi que sur un crédit pour le mobilier et la signalétique de ces mêmes locaux.

Cette proposition ne saurait se lire sans rappeler que la problématique du vieillissement de la population constitue un enjeu majeur actuel tant social et économique que politique. En décembre 2009, la Ville de Genève comptait environ 30 000 personnes de plus de 65 ans, soit 16% de la population, dont presque un tiers de plus de 80 ans. Sur le plan suisse, les projections indiquent que cette proportion pourrait atteindre 23,2% en 2030.

Il faut particulièrement souligner dans ce contexte la problématique de l'isolement qui a augmenté et dont les raisons se sont complexifiées. Il est démontré que moins une personne âgée a de contacts avec autrui et plus ces contacts deviennent difficiles à maintenir et à renouveler; c'est ce que l'on nomme «spirale de désocialisation».

Il est à relever que la question de l'isolement préoccupe largement les seniors eux-mêmes, comme en témoignent les résultats d'une enquête auprès de cette population. Pour une analyse plus fine de celle-ci, la rapporteuse vous renvoie document relatif à l'initiative «Genève, Ville amie des aîné-e-s» qui donne les résultats de l'enquête menée dans le cadre du projet «Ville amies des aînés» de l'Organisation mondiale de la Santé en 2007. En participant à ce projet international aux côtés d'une trentaine d'autres villes, le Conseil administratif de Genève s'engagé, comme le rappelle la proposition PR-871, «à prendre des mesures concrètes pour répondre aux attentes exprimées dans des domaines aussi divers que les transports, l'espace public, le logement, la participation sociale, la santé ou la communication».

Ainsi, différentes mesures ont été prises et des projets réalisés et soutenus pour développer et valoriser le réseau de proximité. Les unités d'action communautaires jouent donc un rôle-clé en favorisant l'entraide de voisinage entre habitants d'une même rue ou d'un même immeuble par exemple. Cette politique sociale de proximité ne saurait se concrétiser sans la disposition dans chaque quartier de lieux destinés aux seniors. Ces espaces doivent aujourd'hui répondre à de nouvelles nécessités et à la grande diversité des besoins des seniors, et être en ce sens rénovés et équipés (cf. annexe 1).

Présentation de la proposition

Il n'est pas inutile de rappeler que la Ville de Genève met à disposition des clubs d'aîné-e-s des locaux dans chacun des huit quartiers de la ville, ceux de Champel et de Vieussaux faisant l'objet de location à des tiers, respectivement depuis 1986 et 1988. La Ville fournit également à ces clubs une subvention annuelle, ainsi que de nombreux soutiens logistiques.

En 2001, dans le cadre de la loi sur les centres d'action sociale et de santé, la Ville de Genève a réformé son Service social en adoptant notamment une approche d'action communautaire. Grâce au concept d'«espace quartier», des moments dédiés aux seniors plus jeunes ont pu être institués dans les locaux précités qui ont vu se développer une palette d'activités correspondant davantage aux attentes de ce groupe et à la politique du service. L'inauguration de la Cité-Seniors en 2006 a également permis d'enrichir l'offre à destination des aîné-e-s.

Quand bien même on peut observer une sollicitation grandissante de ces lieux et une émergence de nouvelles offres, les lieux sont restés tels qu'à l'ouverture des premiers clubs d'aîné-e-s, il y a plus de 30 ans. En clair, sans aucune intervention majeure de rafraîchissement ou de réadaptation de ces mêmes lieux. Les espaces sont aujourd'hui équipés et décorés de manière désuète.

Ainsi, au travers d'entretiens menés de manière systématique et de séances de travail dans les huit quartiers de la ville, les clubs d'aîné-e-s, les unités d'action

communautaires et diverses associations ont pu expliciter leur programme d'activités et exprimer leurs besoins d'aménagement. Les clubs d'ainé-e-s ont également rédigé, avec le Service social, une convention permettant de mieux définir les objectifs poursuivis.

C'est sur la base de l'ensemble de ces éléments que s'est construit le projet de rénovation dans la perspective de favoriser et de valoriser les activités proposées, tout en procédant à de adaptations aux besoins actuels et exigences fonctionnelles et esthétiques d'aujourd'hui.

Séance du 22 juin 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement et des constructions, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M. Olivier Vollenweider, architecte au Service des bâtiments, de M^{me} Mariapia Barben-Vargas, cheffe du secteur patrimoine au Service social, et de M^{me} Stéphanie Baron Levrat, chargée des unités d'action communautaires au Service social

M. Meylan mentionne que la Ville de Genève dispose de neuf espaces de quartier à l'intention des personnes âgées, anciennement appelés «clubs d'ainés». Ces espaces répondent à l'important vieillissement de la population. Il souligne que 16% de la population genevoise dépasse les 65 ans, dont un tiers a plus de 80 ans. Au niveau suisse, le taux des plus de 65 ans devrait dépasser 23% en 2030. Les besoins des troisième et quatrième âges sont liés à l'isolement individuel, à la désagrégation du réseau social, à la santé, à la sécurité, à la mobilité. Face à ces situations, la Ville engage des moyens logistiques et financiers dont témoignent les activités organisées dans les établissements en question, qui sont centrées sur la convivialité et l'entraide de voisinage, ainsi que sur le développement d'activités diverses. La conception des travaux projetés dans la proposition PR-871 résulte de la connaissance des besoins que les services sociaux de la Ville ont acquis en entretenant, selon la volonté de la municipalité, des contacts systématiques avec les personnes âgées. A ce propos, M^{me} Baron Levrat évoque brièvement le projet pilote mené aux Eaux-Vives visant à réduire le sentiment d'isolement des personnes âgées de ce quartier.

M. Meylan rappelle que les clubs d'ainés ont été mis en place dans huit quartiers de la ville dès les années 1970. En 2006, l'ouverture de Cité-Seniors a marqué un saut qualitatif. Les travaux proposés dans la proposition PR-871 visent à rapprocher les activités proposées dans les neuf espaces de quartier de celles qui sont proposées à Cité-Seniors. Les centres concernés sont situés à Champel, aux Eaux-Vives, aux Grottes, à la Jonction, aux Pâquis, à Plainpalais, à la Servette, à Saint-Jean et à Vieussaux. D'un point de vue technique, il s'agit d'optimiser l'éclairage, le mobilier et les accès pour les personnes à mobilité réduite,

de rafraîchir les sols, les murs et les plafonds des locaux, d'adapter les installations sanitaires, de rénover la ventilation et d'orienter les cuisines, dont disposent la plupart des neuf centres, en les liant aux espaces communs centraux, pour en améliorer la convivialité. M. Meylan montre quelques images des établissements concernés par le projet qui témoignent de l'inadéquation des commodités et de l'aspect de désuétude des locaux. Il signale, en outre, que l'espace quartier de Plainpalais fait partie du grand ensemble des Minoteries, dont une étude est en cours en vue d'une rénovation importante des façades.

Il termine en rappelant le montant de 4,38 millions de francs nécessaires à la rénovation d'une surface totale de 2260 m², soit 1939 francs au m². Le budget total de 5,18 millions de francs comprend également un montant de presque 800 000 francs destinés au renouvellement du mobilier des neuf centres. Les travaux pourront démarrer 6 mois après leur approbation par le plénum et dureront 36 mois. Les établissements rénovés pourront être rouverts à l'exploitation dès l'automne 2015.

Questions des commissaires

Un commissaire s'étonne que, vu l'urgence affichée, les travaux projetés s'étendent sur 36 mois, et que les coûts indiqués soient fondés sur les prix de novembre 2010 et que l'on ne prévoie pas de variation dans les cinq ans à venir. M. Meylan répond que le Service des bâtiments travaille aussi vite que possible. Il faudra engager de nombreuses procédures pour une multitude de petits objets, mais que, pour aller plus vite, un mandataire s'occupera de trois ou quatre lieux à la fois. Il estime que 36 mois constituent un temps raisonnable. Au sujet des coûts, il estime qu'ils correspondent à la réalité des coûts des travaux à faire. Malgré cela, on ne peut jamais exclure que les prix varient. Il sera peut-être nécessaire de demander des rallonges au Conseil municipal, mais le moins souhaitable possible.

Un commissaire prie les services de planifier les travaux de manière à ce que les activités des centres pour aînés continuent pendant les travaux. Il se demande par ailleurs si les espaces pour aînés mentionnés dans la proposition figurent dans le rapport Stratus. M. Meylan répond négativement, en rappelant que la méthode Stratus s'applique à des immeubles ou à des ensembles d'immeubles. Cela dit, il précise que les locaux dont il est question, ont été régulièrement entretenus. Le temps est simplement arrivé de refaire les installations lourdes et d'adapter les locaux aux besoins actuels. Ce même commissaire souhaite disposer des statistiques de fréquentation des espaces quartiers pour aînés. M^{me} Baron Levrat s'engage à communiquer ces données à la commission. Elle relève en ce sens que les clubs pour aînés comptent 150 à 200 membres, voire 250 comme à Champel, celui le plus fréquenté. On y développe notamment des cours d'informatique, ce qui a fait monter les chiffres d'audience. Ailleurs, il y a des ateliers de peinture,

comme aux Minoteries où 30 personnes sont encadrées par des étudiants de la Haute école d'art et de design. Les repas organisés 3 jours par semaine à la Jonction sont fréquentés par 30 à 40 personnes et aux Grottes, le Forum Seniors se réunit régulièrement autour de thématiques diverses.

Il est répondu par M. Vollenweider à une commissaire qui se demande si les propriétaires des locaux de Champel et de Vieusseux participent au financement des travaux, que les coûts des chantiers en question seront entièrement pris en charge par la Ville de Genève. Les travaux à Champel et à Vieusseux coûteront cependant moins qu'ailleurs, en raison du fait que les locaux sont en meilleur état. M^{me} Barben-Vargas ignore qui sont les propriétaires des locaux qui sont loués à la Ville par la régie Les Carillons. M. Meylan fait remarquer que le désamiantage ne concerne que certaines parties, mais la lourdeur d'ensemble des travaux entraînera quand même la fermeture des locaux en chantier.

Un autre commissaire croit comprendre que l'harmonisation de l'équipement constitue l'un des points communs aux travaux sur les neuf espaces pour aînés et s'interroge sur la raison de fond de cet aspect du projet. Il dit avoir du mal à imaginer l'importance que l'uniformité du mobilier peut revêtir aux yeux des usagers de l'un ou l'autre centre. A ce propos, le mobilier et la cuisine de l'espace quartier de la Servette, dont les locaux à la rue Hoffmann ont été rénovés récemment, ne semblent pas être obsolètes. M^{me} Barben-Vargas confirme que les espaces pour aînés présentent tous un aspect hétéroclite, en raison du fait qu'ils ont été meublés en l'absence de critères d'ensemble. Pour ce projet, les meubles des neuf espaces ont été inspectés et la question de leur adaptation a été discutée avec les usagers. Il s'avère que le mobilier actuel est souvent lourd. Or les nouveaux meubles doivent pouvoir être déplacés facilement afin d'améliorer la polyvalence des lieux. Cela vaut notamment pour la Servette où les locaux sont moins grands qu'ailleurs. Ce même commissaire souhaite consulter la liste complète du mobilier prévu pour les neuf espaces pour aînés.

Une commissaire, quant à elle, souhaite savoir selon quelle procédure seront choisis les mandataires. Par ailleurs, en observant la carte projetée au cours de la présentation, elle observe un déséquilibre entre quartiers dans le développement des activités de soutien aux aînés. Elle se demande donc si la répartition actuelle correspond à la réalité de l'évolution démographique de la Ville de Genève et si celle-ci a l'intention de développer davantage d'activités. Enfin, elle souhaite des précisions sur les contraintes architecturales des espaces pour aînés. S'agissant des mandataires, M. Vollenweider souligne qu'un appel d'offres classique va être lancé pour un mandataire qui prendra la responsabilité des travaux à la Jonction, aux Minoteries, aux Pâquis, à la Servette et à Saint-Jean, espaces qui requièrent des travaux importants. A propos des activités, M^{me} Baron Levrat répond que Champel et la Servette concentrent les plus grands nombres d'aînés. A Champel, les cours d'informatique, ainsi que les sessions de conversation en

langue anglaise et les discussions littéraires, sont très prisées. Les activités créatrices et les séances de cinéma sont très fréquentées à Plainpalais. Partout, les repas et les lotos sont très suivis. A côté des activités proposées par les clubs et celles développées par les usagers eux-mêmes, les activités encadrantes, de type gym-senior, se généralisent également. En général, la Ville souhaite développer dans les quartiers les activités proposées par Cité-Seniors. La signalétique de ces activités devrait aussi être améliorée. Pour prendre davantage en considération l'évolution du vieillissement, il faudrait développer l'offre pour les personnes qui n'ont plus la possibilité de se déplacer hors de leur domicile, notamment le soutien logistique et administratif des plus isolées d'entre elles. S'agissant de la troisième question, M^{me} Barben-Vargas explique que les contraintes architecturales des espaces pour aînés sont en lien avec l'accessibilité des personnes âgées et des autres personnes à mobilité réduite. La hauteur des prises électriques doit aussi être adaptée aux possibilités de ces personnes, ainsi que les hauteurs des barres de cuisine et des plans de travail. L'éclairage doit également être adapté aux possibilités des personnes âgées. Enfin, il y a aussi des questions relatives aux goûts et aux couleurs qui ont été discutées directement avec les usagers.

Reprenant les propos d'un commissaire, un commissaire insiste sur la question de la participation des propriétaires tiers aux travaux de Champel et de Vieux-jeux. M. Meylan relève que, en général, les propriétaires ont des obligations en matière d'entretien, mais pas sur l'adaptation des locaux à l'évolution des goûts et des pratiques. Dans les locaux de type commercial, les propriétaires doivent seulement assurer l'entretien des installations techniques, de l'eau et du courant électrique. C'est ce qui explique que les propriétaires ne sont pas sollicités pour participer au financement des travaux prévus dans la présente proposition. Cela dit, la Ville ne s'est pas privée de solliciter les propriétaires pour d'autres travaux, tels que le remplacement de sols usés. Ces demandes, parfois aboutissent, parfois échouent. Ce même commissaire s'interroge au sujet de l'existence d'un plan d'action qui permet à la Ville d'établir des critères de priorités par rapport à son action en faveur des aînés. M^{me} Baron Levrat mentionne le document relatif à l'initiative «Genève, ville amie des aîné-e-s» qui donne les résultats de l'enquête menée dans le cadre du projet «Ville amies des aînés» de l'Organisation mondiale de la Santé.

Une commissaire désire des explications au sujet de la fermeture de l'espace pour aînés de Malagnou. De nombreuses personnes qui en bénéficiaient, notamment celles qui n'ont pas la possibilité de se déplacer vers d'autres centres du même type, ont regretté sa fermeture. M^{me} Baron Levrat explique que la régie à laquelle la Ville louait ces locaux, a résilié le bail. La Ville a cherché en vain des solutions de repli dans son propre parc immobilier. La fermeture de l'espace Malagnou a entraîné la perte d'activités appréciées par les usagers. Le jeu de bridge qui en faisait le caractère spécifique, est maintenant proposé à Champel et aux Eaux-Vives.

Un commissaire s'étonne du coût important des cuisines et s'interroge quant à leur utilité. M^{me} Barben-Vargas explique que les usagers souhaitent effectivement développer partout des ateliers de cuisine. Il a semblé pertinent alors de les moderniser et de les ouvrir sur les salles polyvalentes communes. Ponctuellement, la Ville souhaite mettre à la disposition du reste de la population les cuisines et les salles, par exemple pour y célébrer des anniversaires. Ces locaux sont toujours mis à disposition gratuitement. S'agissant du coût, M. Vollenweider explique que les coûts ont été calculés pour des cuisines semi-professionnelles, avec du mobilier métallique et des plans de travail en inox. Les devis totaux varient en fonction des contraintes de chaque espace concerné. En réponse à un autre commissaire, il est précisé qu'aucun cuisinier professionnel ne sera rattaché à l'un de ces espaces.

Un autre commissaire souhaite en savoir davantage sur la politique des aînés en Ville de Genève et sur la collaboration de celle-ci avec des associations extérieures. Enfin, impressionné par l'argumentaire du rapport du Conseil administratif sur le sujet de l'isolement, il souhaite proposer à la commission de visiter les neuf espaces pour aînés concernés par la proposition. La commission pourrait se répartir en délégations de trois à quatre commissaires pour rendre visite à tous les centres. Il est du devoir des élus d'aller au-devant de la population âgée de la Ville. M. Pagani qui a, dans le passé, travaillé comme assistant social, rappelle que la problématique de l'isolement occupe la Ville depuis plusieurs décennies. Les clubs d'aînés ont été mis en place sous l'impulsion de magistrats comme Jean-Paul Buensod, à la fin des années 1960, ou Guy-Olivier Segond, dans les années 1980. La Ville coopère depuis lors avec des associations comme l'Avivo, le Centre social protestant (CSP) et Caritas. Il mentionne aussi les maisons de quartier et les visites à domicile, comme faisant partie du filet social mis en place pour lutter contre l'isolement. Enfin, M. Pagani assure que son département est à la disposition de la commission si ses membres décident de visiter les espaces pour les aînés. Pour autant, il s'interroge sur la pertinence de les visiter tous et fait remarquer que la commission a beaucoup de travail devant elle et qu'il convient de décider les déplacements sur place lorsque cela est vraiment nécessaire.

Un autre commissaire observe que les travaux de l'espace quartier pour aînés de la Servette coûteront six fois plus qu'ailleurs, alors qu'il a une surface réduite. Il demande en outre si ces travaux visent un gain de capacité d'accueil. M. Vollenweider explique que l'espace de la rue Hoffmann est effectivement plus petit que d'autres, mais il concentre toutes les interventions prévues sur l'ensemble des neuf espaces. On crée un WC pour handicapés et on refait la cuisine qu'on réoriente sur la salle. Il signale aussi que 42 000 francs sont réservés à des armoires et à des portes. M. Meylan précise que, dans l'espace concerné, on va démonter toutes les cloisons. Les modifications géométriques sont importantes. De son côté, M^{me} Baron Levrat souligne qu'un gain de capacité est escompté en choisissant un mobilier déplaçable. M. Meylan précise également que les travaux, dans

leur ensemble, ainsi que le choix d'un mobilier flexible, ont pour but d'augmenter la fonctionnalité des lieux. Un taux d'occupation plus important est donc possible, bien que les locaux ne soient pas plus grands.

Un dernier commissaire note qu'il a remarqué une traduction œcuménique de la Bible sur une photographie des toilettes de l'un des espaces et que le magistrat a mentionné Caritas et le CSP. Il souhaite s'assurer que le principe de laïcité des espaces publics est bien garanti dans les espaces pour aînés. Sur son insistance, M. Pagani répond que la municipalité est bel bien laïque. La Ville travaille avec les institutions en question parce qu'elles œuvrent au bien-être des aînés.

Poursuite des travaux et demandes d'audition

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande l'audition M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Le groupe Les Verts soutient la demande d'audition de M^{me} Alder qui pourra ainsi exposer aux membres de commission la politique qu'elle entend poursuivre à l'égard des aînés. Les commissaires du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre sont également de cet avis.

Les commissaires d'Ensemble à gauche, tout comme ceux du groupe socialiste, auraient été prêts à voter le soir même cette proposition, mais ne s'opposent pas à cette audition. Le Parti libéral-radical va dans le même sens.

L'audition de M^{me} Esther Alder en sa qualité de magistrate en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité est approuvée par 14 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 MCG et 2 UDC).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose que la commission se rende sur place pour visiter les neuf espaces pour aînés concernés par la demande de crédit, ou du moins une partie d'entre eux. Il estime en effet qu'il est important que des politiciens de proximité rencontrent les principaux bénéficiaires de ces travaux et soient à leur écoute.

En revanche, les commissaires socialistes rejettent la proposition des visites sur place, en raison notamment de difficultés d'organisation. Les horaires des clubs d'aînés ne sont en effet pas compatibles avec ceux des commissions municipales. Cela n'empêche pas que les commissaires se rendent dans le centre pour aînés de leurs quartiers respectifs. Le président confirme qu'il est toujours possible à un commissaire d'effectuer des démarches personnelles, puis de rapporter ses impressions à la commission.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois n'est pas opposé aux visites, mais en les restreignant à quelques lieux bien choisis. De plus, à son

avis, les visites n'ont pas pour but d'aller à la rencontre des aînés, mais de se rendre compte de l'état des locaux. Il propose donc de visiter un espace pour aînés appartenant à la Ville de Genève et un centre loué par la Ville à un autre propriétaire.

Un commissaire libéral-radical convient que visiter neuf centres pour aînés est excessif. En revanche, le président pourrait demander au département de l'aménagement et des constructions de désigner un établissement représentatif de la situation générale décrite dans la demande de crédit, dans lequel la commission pourrait se rendre et y tenir séance.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que la commission est saisie de nombreuses propositions de rénovation et qu'il ne serait pas raisonnable de visiter tous les objets concernés par ce type de travaux. Il est possible de se rendre dans un lieu témoin, mais à condition de bien le choisir pour que cette démarche ne représente pas une perte de temps et un gaspillage inutile, ce qu'approuve une commissaire d'Ensemble à gauche. Il convient de bien mesurer dans quelles circonstances une visite s'impose. A cet égard, elle s'interroge sur le sens de la proposition de visite du commissaire du Mouvement citoyens genevois. Dans le cas précis de la proposition PR-871, elle est d'avis que les arguments présentés et les photos projetées à l'écran sont suffisamment éloquentes. Les travaux proposés concernent les accès aux personnes à mobilité réduite, l'éclairage des locaux, le rafraîchissement des murs et l'adaptation des installations. Il s'agit donc de travaux simples destinés à améliorer l'accueil des usagers. Elle appelle donc les commissaires à se montrer confiants à l'égard des services municipaux. S'agissant du lien que les commissaires doivent entretenir avec la population, elle se rendra à titre personnel dans le centre pour aînés de son quartier et recommande aux commissaires intéressés de faire de même.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois décide, au vu des débats en cours, de sous-amender la proposition de visite qu'il a formulée. En effet, le règlement du Conseil municipal stipule que «toute commission peut désigner en son sein des sous-commissions» (article 115, alinéa 2). Dès lors, il propose de nommer une sous-commission qui sera chargée de visiter deux ou trois établissements pour aînés compris dans la proposition PR-871. Pour un commissaire libéral-radical, la commission des travaux et des constructions n'est pas une commission sociale. Il estime donc que la sous-commission qui est proposée, constitue un gaspillage des deniers publics.

La proposition de désignation d'une sous-commission, composée de représentants par parti, est refusée par 8 non (2 EàG, 3 S, 1 DC, 2 LR) contre 4 oui (2 Ve, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (LR).

La proposition de visite par la commission des établissements pour aînés compris dans la proposition PR-871 est refusée par 9 non (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR) contre 1 oui (UDC) et 4 abstentions (2 Ve, 1 MCG, 1 UDC).

La proposition de convoquer la commission dans un établissement sélectionné parmi les espaces pour aînés compris dans la proposition PR-871, pour y tenir séance en présence de la conseillère administrative Esther Alder, est approuvée par 7 oui (2 Ve, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 6 non (2 EàG, 3 S, 1 DC).

Séance du 19 octobre 2011

Audition dans la salle principale de l'espace de quartier de la rue Hoffmann de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M^{me} Stéphanie Baron Levrat, adjointe de direction au Service social, et de M^{me} Jacqueline Cramer, actuelle directrice de Pro Senectute Genève, mandatée par la Ville de Genève à 20% pour travailler sur le dossier des aînés et collaboratrice personnelle de M^{me} Alder dès janvier 2012

La rapporteuse tient à relever qu'elle n'a pu assister à l'audition du 19 octobre 2011, car elle était en commission des finances en sa qualité de rapporteuse sur le projet de budget 2012 pour la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Baron Levrat rappelle que le club des aînés (cf. annexe 2) tient ses réunions à la rue Hoffmann 3 fois par semaine. Y sont organisés des activités communes, des jeux de cartes ou des lotos. Des plages horaires sont réservées à celles et ceux qui ne sont pas membres du club. Elle mentionne les rencontres «Santé autour d'un thé» ou des projets comme «Autour d'une table» visant à lutter contre la solitude aux heures de repas. Plusieurs associations, dont une association d'aveugles et une autre d'amateurs de cactus, s'y retrouvent également. Certaines activités ne peuvent cependant pas y être accueillies, telle que la gym-seniors, pourtant très demandée.

M. Meylan rappelle les grandes lignes de son exposé lors de son audition précédente en soulignant la volonté de remettre les locaux au goût du jour afin de leur rendre une dynamique, d'ouvrir les cuisines sur les salles communes, de refaire les sols, d'améliorer l'éclairage et l'acoustique, et de changer les armoires et le mobilier. Les sanitaires doivent également être adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il y a aussi des travaux de désamiantage à mener dans certaines zones.

M^{me} Alder tient à mentionner que les aînés sont une priorité permanente de la commune. Elle rappelle que le vieillissement de la population est en progression : 16% de personnes de plus de 65 ans actuellement, 23,2% en 2030. C'est pourquoi il importe de mettre à la disposition des aîné-e-s des locaux adéquats, d'agir pour préserver le lien social et de lutter contre l'isolement. Pour sa part, elle souhaite que la réhabilitation des espaces pour aînés s'inscrive dans une démarche visant à développer les échanges intergénérationnels. C'est pourquoi, il importe que les espaces mis à disposition soient polyvalents et partageables entre divers types de

population. Evoquant la prise en charge continue des écoliers, M^{me} Alder signale les besoins de places pour les repas scolaires et pour les activités périscolaires du mercredi, sans oublier les besoins de lieux de rencontre pour l'ensemble de la population. Elle estime que les investissements demandés ont un sens si on envisage une utilisation optimale des espaces concernés en tant que lieux polyvalents et multifonctionnels.

M^{me} Cramer souligne la nécessité de disposer de locaux qui puissent être ouverts à différentes catégories d'ânés et à différents types d'activités. Elle plaide notamment pour des lieux où les ânés puissent aussi s'adonner à la gymnastique. Actuellement, les activités physiques sont organisées dans les gymnases d'écoles, mais les changements des horaires scolaires risquent d'en rendre l'accès difficile à l'avenir. Par contre, si on change le mobilier, les salles communes des espaces pour ânés peuvent aisément se transformer en salles de gymnastique.

Questions des commissaires

Une commissaire demande d'où viennent les livres de la bibliothèque. M^{me} Baron Levrat répond que le fonds de la bibliothèque a été constitué par les membres du club des ânés. Pendant longtemps, ces locaux ont été fréquentés par les seuls membres du club. C'est aussi pour les ouvrir à d'autres ânés que les clubs ont changé d'appellation pour se transformer en Espaces quartiers ânés. Cette même commissaire demande si les clubs sont payants. M^{me} Baron Levrat mentionne que les clubs ont un statut d'association. Leurs finances proviennent de subventions municipales et de cotisations qui varient entre 20 et 30 francs par an. Cette commissaire remarque que l'Espace ânés de la rue Hoffmann est rattaché à la Maison de quartier des Asters et se demande pourquoi ne pas profiter de rénover l'ensemble. Pour M. Meylan, il faudra bien se pencher un jour sur la nécessité de rénover les maisons de quartier, mais cela n'est pas pertinent dans ce cas. Les locaux pour ânés et ceux des maisons de quartier présentent des problèmes différents.

Un commissaire demande pourquoi la proposition à l'étude mentionne les numéros de parcelle. M. Meylan répond que l'on signale systématiquement si la Ville est propriétaire des fonds. Ce commissaire constate que le club pour ânés n'est pas très grand. M. Meylan mentionne que le local de la rue Hoffmann mesure 121 m². Le plus grand de 300 m² est celui des Minoteries. Ce commissaire a l'impression que l'état de la salle est plutôt bon et s'interroge sur la nécessité de ces travaux. M^{me} Baron Levrat répond que deux raisons communes justifient les travaux dans les neuf établissements concernés. En premier lieu, il y a des contraintes relatives aux mises aux normes (sécurité, énergie, accès aux personnes à mobilité réduite); deuxièmement, il y a la volonté d'en faire des lieux polyvalents. Au sujet de l'état apparent du lieu, M. Meylan explique qu'il est aussi pertinent d'adapter les lieux à un point de vue actuel. Il importe, sur-

tout quand il s'agit d'une population vieillissante, de donner une impression en accord avec l'époque présente. Le design du mobilier, la lumière, l'apparence générale des lieux participent de la qualité de l'accueil. Enfin, pour M. Meylan, il n'est pas déraisonnable de refaire les locaux tous les 30 ans. Il précise au président qui constate que les couloirs de la rue Hoffmann peuvent paraître étroits aux personnes qui se déplacent en chaise, que tous les travaux sont réalisés en accord avec les normes de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).

Ce même commissaire souhaite encore savoir combien de personnes fréquentent le local de la rue Hoffmann. M^{me} Baron Levrat répond que 150 personnes de différentes provenances et activités s'y croisent chaque semaine. Il s'agit majoritairement de personnes âgées, alors que les jeunes fréquentent les lieux plus ponctuellement. Elle prévient pourtant qu'il ne faut pas rester fixé sur les données actuelles, car le but affiché de ces transformations est bien d'ouvrir l'éventail de la fréquentation. M^{me} Alder insiste encore sur sa volonté de souligner la polyvalence et les liens intergénérationnels. Il y a une grande demande de cantines scolaires. Or celle de l'Ecole de Trembley est suroccupée. Pourquoi ne pas permettre à un groupe d'élèves de venir prendre les repas dans l'espace aînés et de manger en compagnie de personnes isolées? Ces locaux pourraient également servir à accueillir des animations périscolaires, des cours de musique ou autres. Elle est aussi convaincue que ce genre de pratiques contribue à atténuer les tensions de voisinage dans les quartiers. M^{me} Cramer insiste sur l'importance d'accueillir les personnes isolées dans de bonnes conditions et en leur proposant des activités variées. Ce commissaire observe qu'il n'y a pas de radio ni de télévision dans le local. Il se demande si ces conditions contribuent vraiment à briser l'isolement.

Une commissaire tient à dire qu'elle a vu la cuisine et qu'elle la trouve sublime. Elle demande s'il est techniquement possible de l'ouvrir sur la salle. M. Meylan tient à la rassurer sur les compétences du Service des bâtiments. On s'est assuré que l'opération est bien possible. Cette commissaire s'étonne que le budget pour la rue Hoffmann prévoie 34 000 francs pour de la peinture d'intérieur. A son avis, 7000 ou 8000 francs devraient suffire. M. Meylan répond que les estimations ont été faites pour divers types de peinture et de surfaces en suivant les prix de référence. Il tient à promettre que ne sera dépensé que ce qui est nécessaire. Cette commissaire encore demande si le mobilier sera construit sur mesure et pourquoi ne pas se contenter de meubles Ikea. M. Meylan exclut totalement d'acheter des meubles Ikea pour ces lieux. Ils ne sont pas assez solides et il y a trop d'utilisateurs. Par contre, les meubles ne seront pas forcément construits sur mesure. Quand c'est possible, il n'est pas exclu de travailler avec des meubles standards. Il affirme être un partisan de l'efficacité et de la fonctionnalité et ne cherche pas à faire du luxe. Cette commissaire ne comprend pas pourquoi changer les tables qui ont l'air d'être en bon état. M^{me} Baron Levrat confirme qu'elles sont bien en bon état. Le problème est qu'elles sont lourdes et que les aînés ne

peuvent pas les déplacer. Dans la perspective de rendre ces locaux polyvalents, il importe de les meubler avec des éléments légers, pliables, déplaçables. Ce point a été concerté avec les usagers eux-mêmes. Quant aux tables existantes, elles ne seront pas éliminées, mais mises à la disposition d'autres collectivités.

Un commissaire souhaiterait savoir quelles activités ne peuvent pas être développées dans le local existant de la rue Hoffmann. M^{me} Alder répond que les séances de gym-seniors ne peuvent pas s'y tenir. En outre, le local actuel n'est pas prêt à basculer vers la polyvalence. Dans cette perspective, il faut adapter la cuisine pour la production et la mise en température, afin de pouvoir accueillir des groupes scolaires, et améliorer les conditions de rangement. M^{me} Alder insiste : cet investissement a un sens dans la perspective d'une optimisation des possibilités d'utilisation. Ce même commissaire se réfère au montant global de 5 millions de francs qui est justifié par un diagnostic général sur l'absence d'entretien des neuf locaux concernés. Il a du mal à croire que tous les locaux n'aient pas été entretenus au cours de ces 30 dernières années. Pourquoi ne pas avoir procédé de manière différenciée, avec un catalogue de priorités, en fonction de l'utilisation effective? Il est en outre dubitatif sur le plaidoyer de M. Meylan au sujet de l'image des locaux. M^{me} Alder est convaincue que les lieux ont bien été analysés selon leurs besoins spécifiques. Par contre, il y a des besoins communs, par exemple l'adaptation des toilettes aux personnes à mobilité réduite. C'est cher, c'est vrai, mais c'est obligatoire. M. Meylan tient à démontrer que les devis sont bien spécifiques à chaque lieu. L'Espace quartier des Grottes, par exemple, qui n'est pas le plus petit, nécessite un investissement de seulement 160 000 francs. Revenant à la question de l'image, M. Meylan rappelle que les locaux ne sont pas dégradés, mais qu'il y a quand même une impression d'usure générale qui ne correspond plus au projet social qui incombe à ces locaux. Ce même constat est posé lorsqu'on change le mobilier urbain dans les villes ou les équipements dans les crèches.

Un dernier commissaire demande si la volonté de développer le lien intergénérationnel répond à un projet élaboré ou s'il s'agit d'une idée vague. M^{me} Alder répond qu'il s'agit d'une volonté qui part d'un constat de bon sens et non d'un concept. Actuellement, les établissements médico-sociaux (EMS), bien qu'ils soient bien équipés, sont tristes parce qu'ils sont peuplés de résidents en bout de course, coupés de tout lien avec les jeunes. A ce propos, des expériences très positives ont été menées à Meinier pour redynamiser la vie d'un EMS. Dans la même perspective, M^{me} Alder veut casser les cloisonnements pour mélanger les populations. Elle observe que la tendance actuelle vise à supprimer les cuisines dans les EMS et les crèches en prétextant les normes de santé et d'hygiène. Elle est d'avis que l'aseptisation a donné comme résultat une société étrange. M^{me} Baron Levrat tient à faire remarquer qu'il y a de nombreux projets intergénérationnels. Par exemple, le 1^{er} octobre, la Journée internationale des aînés était consacré aux grands-parents. À cette occasion, il y a eu des rencontres entre grands-parents et

enfants dans tous les quartiers de la ville. Des projets sont également menés pour favoriser les liens entre adolescents et aînés. M^{me} Cramer souligne la volonté d'organiser des activités pour favoriser l'action des «aidants» qui sont ces adultes qui aident directement leurs parents âgés. Le président évoque quant à lui une expérience autour du conte, réunissant des élèves de l'école des Crêts-de-Champel et l'établissement de Val-Fleury, qui s'est révélée exceptionnelle du point de vue affectif. Certaines personnes âgées l'avaient vécue comme une deuxième naissance.

Poursuite des travaux et demande d'audition

La demande de la liste du mobilier compris dans la proposition PR-871 est approuvée par 7 oui (1 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 3 S et 2 Ve.)

Un commissaire trouve scandaleux de faire voter une demande de complément d'informations qui, en plus, avait déjà été formulée lors de la précédente audition, sans qu'elle ait été soumise à approbation. Il rappelle au président qu'il lui incombe de faire suivre les demandes d'informations et de vérifier qu'elles trouvent réponse. Cette liste a été fournie par la suite aux membres de la commission.

Discussion et votes

Les commissaires du groupe des Verts ont été convaincus, lors de la séance tenue aux Asters, de la pertinence du projet de rénovation des espaces pour aînés qui ont besoin d'être rajeunis dans leur apparence, même si le montant demandé est important.

La visite de l'espace quartier des Asters a également convaincu les commissaires socialistes de la pertinence des projets de rénovation de ces locaux et de la nécessité de les aménager avec du mobilier adéquat afin de faciliter une diversification des activités.

Les représentants d'Ensemble à gauche ont été séduits par la volonté affirmée par la magistrate M^{me} Esther Alder de favoriser, dans les espaces pour aînés, la polyvalence d'activités, la possibilité d'y accueillir les cantines scolaires et la cohabitation intergénérationnelle. Convaincus de la nécessité de rafraîchir les lieux et d'en améliorer l'éclairage, les commissaires d'Ensemble à gauche voteront favorablement la proposition PR-871.

Un commissaire démocrate-chrétien, soucieux du bien-être des aînés, est également séduit par la possibilité d'accroître, dans les espaces pour aînés, les contacts entre les jeunes et les personnes âgées. Il approuvera la proposition PR-871.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre approuveront également la proposition PR-871 bien que le montant soit élevé.

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois quant à eux rejettent cette proposition en raison des coûts exorbitants du projet. Une commissaire Du Mouvement citoyens genevois ajoute qu'elle a rencontré des aînés fréquentant les espaces quartiers qui lui ont affirmé que les travaux annoncés ne sont pas nécessaires.

Les commissaires libéraux-radicaux soutiendront le programme des travaux compris dans la proposition PR-871 qui sont tout de même assez coûteux, mais séduisants dans leur intention de polyvalence.

La délibération I de la proposition PR-871 est approuvée par 13 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 2 non (MCG). La délibération II de la proposition PR-871 est approuvée par 13 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 2 non (MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 381 000 francs destiné à des travaux de rénovation de neuf espaces de quartier à l'intention des aînés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 381 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 799 000 francs destiné au mobilier, au matériel et à la signalétique des espaces de quartier à l'intention des aînés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 799 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

Annexes

Annexe 1

Situation des clubs d'aînés concernés



- 1 Champel / Ed.-Tavan 5bis
- 2 Eaux-Vives / Montchoisy 46
- 3 Grottes / Grand-Pré 9
- 4 Jonction / Michel-Simon 7
- 5 Pâquis / Amat 6
- 6 Plainpalais / Minoteries 3
- 7 Servette / Hoffmann 8
- 8 Saint-Jean / Seujet 32
- 9 Vieusseux/ Vieusseux 8

Annexe 2
Espace quartier de la Servette



